

LES FACETTES DE LA CULTURE EUROPEENNE

1- La culture comme facteur de puissance



<http://www.histoire.ac-versailles.fr/IMG/flv/culture2.flv>

2 – La culture comme mode de vie commun, les vacances en Europe.



<http://www.histoire.ac-versailles.fr/IMG/flv/vacances64.flv>



3 – Le programme Erasmus vu par le site internet Touteurope

Depuis sa création en 1987, le programme d'échange Erasmus a permis à près d'un million et demi de jeunes Européens, dont 240 000 Français, d'aller étudier dans un autre pays européen. [...]

La France arrive dans le peloton de tête des pays les plus appréciés par les étudiants européens (20 673 étudiants accueillis en 2006-2007), derrière l'Espagne (27 464 étudiants), mais devant le **Royaume-Uni** (16 508 étudiants) et l'**Allemagne** (17 878 étudiants). Mais la part des pays scandinaves ou des pays nouvellement entrés dans l'Union européenne est également en hausse en 2006-2007.

Le programme permet également d'étudier dans certains pays non membres de l'UE comme la Turquie, la Norvège ou encore l'Islande. En 2006-2007, 307 étudiants français sont ainsi partis en Turquie.

Disposant d'un budget croissant, le programme Erasmus s'étend progressivement. Depuis le 1er janvier 2007, 679 établissements d'enseignement supérieur en France sont titulaires de la Charte universitaire Erasmus.

4 – Témoignages d'Etudiants Erasmus en Allemagne



<http://www.histoire.ac-versailles.fr/IMG/flv/ChezmoienEuropALL.flv>

5 Les capitales européennes de la culture

La manifestation "Capitale européenne de la culture" donne aux villes européennes l'opportunité de présenter pendant environ un an un programme culturel, mettant ainsi en valeur la richesse, la diversité et les caractères communs aux cultures européennes. Tout au long des vingt dernières années, la manifestation a connu un grand succès en termes de retentissement médiatique et de développement culturel et socioéconomique des villes concernées. <http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/l29014.htm>

6 - Lille, « capitale européenne de la culture » en 2004.



7 – Préambule du traité établissant une constitution européenne, 2004

S'INSPIRANT des héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe, à partir desquels se sont développées les valeurs universelles que constituent les droits inviolables et inaliénables de la personne humaine, ainsi que la liberté, la démocratie, l'égalité et l'État de droit.

CONVAINCUS que l'Europe, désormais réunie au terme d'expériences douloureuses, entend avancer sur la voie de la civilisation, du progrès et de la prospérité, pour le bien de tous ses habitants, y compris les plus fragiles et les plus démunis; qu'elle veut demeurer un continent ouvert à la culture, au savoir et au progrès social ; et qu'elle souhaite approfondir le caractère démocratique et transparent de sa vie publique, et œuvrer pour la paix, la justice et la solidarité dans le monde.

PERSUADÉS que les peuples d'Europe, tout en restant fiers de leur identité et de leur histoire nationale, sont résolus à dépasser leurs anciennes divisions et, unis d'une manière sans cesse plus étroite, à forger leur destin commun.

ASSURÉS que, «Unie dans la diversité», l'Europe leur offre les meilleures chances de poursuivre, dans le respect des droits de chacun et dans la conscience de leurs responsabilités à l'égard des générations futures et de la planète, la grande aventure qui en fait un espace privilégié de l'espérance humaine.

Traité établissant une constitution pour l'Europe, Rome, 2004)